



Comment faire un désaveu de paternité

Par **filaurore**, le **26/12/2016** à **15:20**

Bonjour, rn rn j'ai reconnu un enfant, Charles, qui n'est pas le mien en me mariant, il y a 18 ans. J'ai eu une fille à l'issue de ce mariage. Je suis divorcé depuis 13 ans. J'ai toujours respecté les conditions du divorce pour les 2 enfants. Depuis 5 ans, Charles (22 ans) a coupé les relations entre lui et moi. Il m'ignore totalement. Après mure réflexion, je souhaiterais faire un désaveu de paternité car il y a un non-sens: il me renie totalement en tant que père et je ne suis pas son père biologique. rn En vous remerciant par avancern rn rn MC

Par **cocotte1003**, le **26/12/2016** à **17:27**

Bonjour, il qu'ait fallu le fait avant les cinq ans de l'enfant, ce n'est maintenant plus possible, il y a possession d'état, cordialement

Par **amajuris**, le **26/12/2016** à **17:32**

bonjour, rn la notion de désaveu de paternité n'existe pas en droit français. rn il est possible de contester une paternité mais il y a des conditions. rn si vous avez élevé cet enfant pendant 5 ans au moins, la paternité n'est plus contestable (possession d'état). rn la filiation ne peut pas être modifiée pour la simple raison que vous n'avez plus de rapport avec cet enfant. rn vous pouvez consulter ce lien: rn <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940> rn salutations